

Délibération **2026CS51** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 24 juin, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec **77 votants** :

- 59** membres titulaires présents ;
- 5** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 2** membres suppléants présents sans voix délibérative ;
- 13** membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames (25) Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Régine HARDOUIN-LESUEUR (délégue titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Cécile CHEVALIER (délégue suppléante de **Bonnieux**) ; Maxine BLANC LOPEZ (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Sandrine POURCEL (délégue titulaire de **Cabrières d'Avignon**) ; Christiane MILLET (délégue titulaire de **Cadenet**) ; Michèle REYNIER (délégue titulaire de Cucuron) ; Nathalie LEBouc (délégue titulaire de La MOTTE d'AIGUES) ; Sonia DUVIC (délégue titulaire de **Lacoste**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Aurore STELLA (délégue titulaire de **Maubec**) ; Nathalie MARTIN (délégue titulaire de **Mirabeau**) ; Raymonde de BRAUWER (délégue titulaire de **Murs**) ; Alice FUSTINONI (délégue titulaire de **Oppedette**) ; Catherine DICHE-JOSEPH (délégue titulaire de **Pertuis**) ; Emmanuelle QUEMARD-MATALON (délégue titulaire de Puyvert) ; Stéphanie MAZAURIC (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Natacha PINCON (délégue titulaire de **saint-Michel-l'Observatoire**) ; Armelle TOUATI (délégue titulaire de **Sannes**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Caroline ROZENCWAIG-BLANC (délégue titulaire de COTELUB) ; Suzanne BOUCHET (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ;

Messieurs (36) Sylvain LECOMTE (délégue suppléant d'Ansouis) ; Denis CHRISTIN (délégue titulaire de **Caseneuve**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Tristan CRASSOUS (délégue titulaire de **Céreste-en-Luberon**) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Adam CHERKANI (délégue titulaire de Corbières-en-Provence) ; Thierry LABUSSIÈRE (délégue titulaire de **Forcalquier**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Richard KITAEFF (délégue titulaire de **Gordes**) ; Laurent MINEL (délégue titulaire de **Goult**) ; Loïc HERITIER (délégue titulaire de **Grambois**) ; Pierre SEDEVIC (délégue titulaire de **La Bastide-des-Jourdans**) ; Grigori GERMAIN (délégue titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Jacques GRANGIER (délégue suppléant de **Lagnes**) ; Gérard LARRIVE (délégue titulaire de **Lauris**) ; Franck DARLAY (délégue titulaire de **Les Beaumettes**) ; Marc CHABERT (délégue de **Les Taillades**) ; Dominique JAUBERT (délégue suppléant de **Lurs**) ; Jean-Louis BERTE (délégue titulaire de **Mérindol**) ; Sylvain D'APUZZO (délégue titulaire de **Montfuron**) ; Justin de GONZAGUE (délégue titulaire de **Montjustin**) ; Jacques PENZA (délégue titulaire de Niozelles) ; Julien JEANSON (délégue titulaire de Pierrerue) ; Michel GASQUET (délégue titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; François BOURLIER (délégue titulaire de **Revest-du Bion**) ; Guillaume JEAN (délégue titulaire de **Rustrel**) ; Jean-Pierre BOYER (délégue titulaire de **Saignon**) ; Christian CHENEZ (délégue titulaire de **sainte-Tulle**) ; Luc MILLE (délégue titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégue titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ;

Alain NICOLAS (délégué suppléant de **Sivergues**) ; Bruno SARROBERT (délégué titulaire de **Villeneuve**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML) ; Claude SILVESTRE (délégué titulaire LMV) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Didier MAURIN (délégué suppléant de La Motte-d'Aigues)
Daniel VASSEUR (délégué suppléant de saint-Maime)

Autres personnes présentes (sans voix)

Bernard GRANET maire de Revest-du-Bion
Jacques PAUMARD 1^{er} adjoint de Beaumont-de-Pertuis
Alexandra MATUSCAK (services de la Région)
Sébastien NINON (services de la Région)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Morgane VERBE à Catherine DICHE-JOSEPH
Anne-Marie BACHELET à Gaëlle LETTERON
Solange FOUVET à Gaëlle LETTERON
Angélique CHEMIN à Valérie PEISSON
Patricia GILLARDO à Michèle REYNIER
Virginie SOSSI à Charlotte CARBONNEL
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI

Messieurs

Patrick MERLE à Sonia DUVIC
Antoine SCARDAMAGLIA à Laurent GARCIA
Frédéric ROQUE à Patrick COURTECUISSÉ
Patrick VARAIRE à Valérie PEISSON
Eddy MARTIN à Bruno SARROBERT
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames; Marion MAGNAN ;

Messieurs; Jean-Pierre GERAULT ; Philippe JEGOU ;

Etaient absents :

Mesdames Catherine LATIL (déléguée suppléante de Dauphin) ; Johanna TARDY (déléguée titulaire de **Joucas**) ; Patricia BOURDIN (déléguée titulaire de Pierrevet) ; Chantal BEAUGEANT (déléguée titulaire de Vachères) ;

Messieurs Thierry GARCIN (Délégué titulaire de Lioux) ; Olivier VOLLAIRE (délégué titulaire de Lourmarin) ; Jérôme ROUTHIER (délégué titulaire de Puget-sur-Durance) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de de ROBION) ; Vincent MASCOT (délégué titulaire de Saint-Martin-les-Eaux) ; Hugues LEROYER (délégué titulaire de Villars) ; Loïc STAQUET (délégué titulaire de Dauphin)

Proposition de délibération soumise à débat :

Vu les articles L333-1 à L333-4 et R333-1 à R333-16 du code de l'environnement ;

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvés en assemblée générale le 12 octobre 2015 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral 2020-352-059 portant renouvellement de la commission locale de l'eau chargée de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du calavon ;

Vu la délibération 2023-55 du 15 juin 2023 instituant le GAL Haute-Provence Luberon et son portage

administratif et financier par la Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure ;
Vu les Statuts de l'association des communes pastorales de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
légalisés auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes le 4 octobre 2023 ;
Vu la délibération 2026CS38 du Comité syndical du 19 mai 2026 procédant à l'installation dans leur
fonction des délégués du Parc du Luberon;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2026 constatant la révision des Statuts du Syndicat mixte du Parc naturel
régional du Luberon ;
Vu le décret n°2026-473 du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature du 10 juin 2026 portant renouvellement de classement du Parc
naturel régional du Luberon ;

Considérant les élections municipales du 15 mars 2026, renouvelant les conseillers municipaux et
communautaires et l'installation du nouveau Comité syndical du Parc du Luberon le 19 mai 2026 ;
Considérant la nécessité pour le Parc naturel régional du Luberon de désigner parmi ses délégués
titulaires de nouveaux représentants au sein des organismes extérieurs ;
Considérant la proposition de la Présidente de séance de procéder par un vote à main levée pour désigner
les représentants du Parc auprès d'organismes extérieurs conformément à l'article L2121-21 du code
général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical **désigne à l'unanimité** :

- Madame **Noëlle Trinquier** auprès de la **Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France**
- Madame **Catherine Diche-Joseph** (titulaire) et **Mickaël Cavalier** (suppléant) auprès de l'**association du réseau des Parcs naturels de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- Madame **Viviane Dargery** auprès de l'**association des réserves de biosphère** (MAB France)
- Monsieur **Patrick Courtecuisse** auprès du **Comité National des Géoparks de France** (représentation nationale), du **European Geoparks Network** (représentation européenne) et du **Global Geoparks Network** (représentation internationale) ;
- Monsieur **Gilles Landrieu** (titulaire) et madame **Viviane Dargery** (suppléante) auprès des **Réserves naturelles de France**
- Monsieur **Justin de Gonzagues** auprès de l'**association des communes pastorales de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- Madame **Viviane Dargery** auprès de la Régie de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (**SMAVD**)
- Madame **Sandrine Pourcel** auprès de la **commission locale de l'eau (CLE) du bassin versant Calavon-Coulon**
- Madame **Viviane Dargery** auprès de la **commission locale de l'eau (CLE) de la Durance**
- Monsieur **Laurent Minel** (titulaire) et madame **Florelle Nouguié** (suppléante) auprès de l'**Organisme Unique de Gestion Collective de l'Eau Agricole de Vaucluse**
- Madame **Viviane Dargery** auprès de l'Assemblée (AGORA) pour la mise en œuvre du **Schéma d'orientation pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau** (SOURCE)
- Monsieur **Richard Kitaëff** pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - **CAUE de Vaucluse**
- Madame **Catherine Diche-Joseph** (titulaire) et Monsieur **Guillaume Jean** (suppléant) auprès de l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (**AURAV**)

- Madame **Valérie Peisson** (titulaire) et monsieur **François Bourlier** (suppléant) auprès de la **Commission départementale de la Nature des paysages et des Sites** à Digne (04)
- Madame **Raymonde de Brauwer** (titulaire) et madame **Aline Salvaudon**, responsable du pôle Biodiversité géologie ressources naturelles du Parc (suppléante) auprès de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs de Vaucluse (**CDRNM**)
- Madame **Natacha Pinçon** auprès des **Centrales villageoises Lure-Albion**
- Madame **Catherine Diche-Joseph** auprès des **Centrales villageoises Pays d'Aigues**
- Madame **Valérie Peisson** auprès des **Centrales villageoises Durance Luberon**
- Madame **Natacha Pinçon** auprès de l'**association nationale des Centrales villageoises**
- Madame **Charlotte Carbonnel** (titulaire) et monsieur **Laurent Garcia** (suppléant) auprès du Comité de programmation **GAL LEADER**
- Madame **Stéphanie Mazauric** auprès du **Conservatoire des Ogres et Pigments appliqués** (SCIC Okhra)
- Monsieur **Patrick Courtecuisse** auprès de **Vélo Loisir Provence**

Après en avoir délibéré Le Comité syndical décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication [www.citoyens.telerecours.fr]. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente
Dominique SANTONI

